



CLUB NAUTIQUE du PORT de CANNES
AVIS DE COURSE --- Le GRAND PRIX DE LA VILLE DE
CANNES



ORGANISATION

Le Grand Prix de la ville de Cannes est organisé le **dimanche 9 juin 2019** par le Club Nautique du Port de Cannes.

REGLES APPLICABLES

Les Règles de Course à la Voile (RCV) 2017 - 2020
Les prescriptions de la Fédération Française de Voile
Les Règles de la Classe concernée

Les Règlements fédéraux et des Classements Nationaux concernés
Le présent Avis de Course
Les Instructions de Course et annexes

CLASSE(S) ADMISE(S)

Le Grand Prix du Port de Cannes est ouvert aux classes HN : A, B, C, D, E, F, G, L, R1, R2, R3, R4 et aux multicoques de croisière. Les voiliers seront armés en catégorie côtière minimum.

INSCRIPTIONS

Les inscriptions définitives seront enregistrées au CNPC au port du BEAL le samedi 8 juin 2019 de 17h00 à 19h00. **Les concurrents devront présenter à l'inscription les licences valides de tout l'équipage avec le cachet médical ou accompagné d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs, le certificat HN ou MULTI2000 de leur voilier.**

Chaque concurrent devra signer au moment de son inscription définitive un acte d'engagement.

Le droit d'inscription est de 15 Euros par bateau

Les annexes aux instructions de Course seront disponibles au moment de l'inscription.

HEURE DE MISE A DISPOSITION

L'heure du premier signal d'attention pour la première manche est fixée à 10h55.

PROGRAMME TYPE DE PARCOURS

Le parcours prévu est de type côtier. Une seule manche est prévue.

Départ et arrivée seront donnés devant l'entrée du vieux Port de Cannes.

CLASSEMENT

Pour les monocoques, la méthode de calcul est celle du temps compensé en temps sur distance avec application du coefficient CVL, système à minima. Le classement sera effectué par classe de handicap ou regroupement de classes.

Pour les multicoques la jauge MULTI2000 de l'A.M.H. sera utilisée.

PENALITES DE REMPLACEMENT

Modification de la règle 44.2 des RCV - Pénalité de rotation de 360°

MODIFICATION AUX REGLES DE CLASSE HABITABLES:

Le Comité de Course se réserve le droit de constituer les flottes selon des groupes en fonction du nombre d'inscrits et des contraintes des règlements du CYCCIT et du Championnat Départemental.

PRIX

La remise des prix aura lieu le dimanche 9 juin 2019 à 18 h 30 dans les locaux du CNPC au port du BEAL

Un tirage au sort sera organisé pour les bateaux non récompensés et un lot surprise sera offert aux gagnants.

INFORMATIONS : Gérard MICHELON

Gérard MICHELON : 06.98.20.69.53 - Email : c.tara3@gmail.com